

JE SUIS EMPLOYEUR, J'AI UN CAS DE COVID-19 POSITIF DANS MON ENTREPRISE CONDUITE A TENIR

ETAPE 1 : Je m'assure que le salarié a bien un test RT-PCR (prélèvement nasopharyngé) positif.

ETAPE 2 : Je recherche les personnes « contacts à risque » dans l'entreprise.

ETAPE 3 : Les personnes « contacts à risque » identifiées sont renvoyées chez elles pour être placées en télétravail ou en isolement (voir avec le médecin traitant). Je demande à ces salariés de respecter les consignes : (cf page 3 « Je suis contact à risque, que dois-je faire ? »).



Les salariés seront absents 7 jours. Ils ne pourront revenir travailler que si leur test RT-PCR est négatif et s'ils n'ont plus de fièvre depuis au moins 48h. Ils devront porter strictement un masque pendant encore 7 j : en pratique, pas de repas en commun ni pause (café, cigarette) commune.

ETAPE 4 : J'informe de ces faits la cellule tracing de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes : ars-ara-contact-tracing@ars.sante.fr

ETAPE 5 : J'informe le Médecin du Travail.

ETAPE 6 : La cellule « Tracing » de la CPAM contactera le(s) salarié(s) positif(s) afin de rechercher les sujets « contacts » (*bien être attentif aux appels téléphoniques et rappeler au plus tôt*). A partir de 3 cas positifs, l'ARS contactera l'entreprise (mais dès le premier cas pour les établissements hospitaliers, EHPAD, crèches, établissements sociaux d'hébergement).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à votre médecin du travail :

J'AI DES SYMPTÔMES, QUE DOIS-JE FAIRE ?

APRES 7 JOURS D'ISOLEMENT

APRES LES RÉSULTATS DU TEST

IMMÉDIATEMENT

- 1) Je m'isole
- 2) Je consulte mon médecin
- 3) Je fais un test

TEST POSITIF :
Je m'isole 7 jours

TEST NÉGATIF :
J'arrête mon isolement

SI J'AI DE LA FIEVRE :

- 1) Je poursuis mon isolement pendant 48h après la fin de la fièvre
- 2) Je consulte mon médecin

SI JE N'AI PAS DE FIEVRE :

- 1) J'arrête mon isolement
- 2) Pendant 1 semaine : j'évite le contact avec des personnes vulnérables et je porte un masque

Qu'est-ce qu'un contact à risque ?

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre); masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas **ou** le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas **et** le contact, Est un contact à risque, toute personne :

- Ayant eu un **contact direct** avec un cas, en face à face, **à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée** (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
- Ayant prodigué ou reçu des **actes d'hygiène ou de soins** ;
- Ayant **partagé un espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

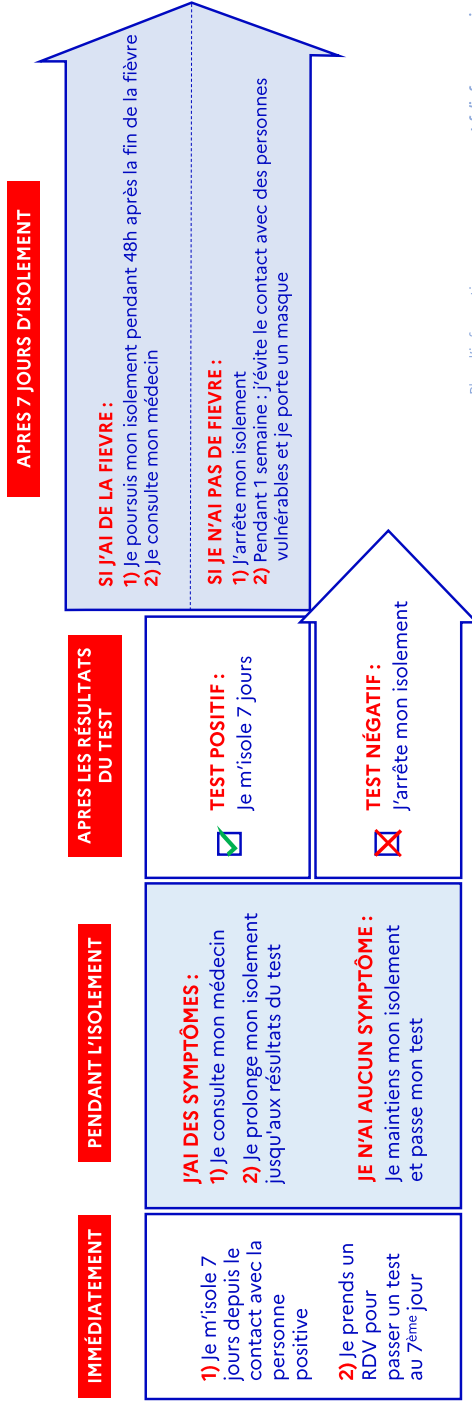
Par exemple, les collègues partageant les mêmes pauses repas, café ou tabac à moins de 1m sont personnes-contacts à risque.

Combien de temps faut-il remonter pour cette recherche ?

Si la personne COVID 19 + a des symptômes, toutes les personnes contacts à risque pendant 48 heures avant le début des symptômes. En l'absence de symptômes de la personne COVID 19 +, toutes les personnes contacts à risque pendant 7 jours avant la date du test.



JE SUIS CONTACT À RISQUE, QUE DOIS-JE FAIRE ?



JE SUIS EMPLOYEUR, J'AI UN SALARIE QUI PRESENTE DES SYMPTOMES CONDUITE A TENIR

Quels sont les symptômes, combinés ou isolés, du COVID 19 ?

- une fièvre ou sensation de fièvre,
- des signes respiratoires, comme une toux, un essoufflement ou une sensation d'oppression dans la poitrine,
- le nez qui coule, un mal de gorge,
- une fatigue importante inexplicquée,
- une perte du goût,
- une perte de l'odorat,
- des maux de tête,
- des courbatures et/ou des douleurs dans les muscles,
- une diarrhée avec au moins 3 selles molles dans la journée.

ETAPE 1 : La personne présentant des symptômes est renvoyée chez elle en télétravail ou en isolement.

ETAPE 2 : Je demande à ce salarié de respecter les consignes fournies (cf page 2 « J'ai des symptômes, que dois-je faire ? »).

➔ En fonction de l'avis de médecin traitant et du résultat du test, le salarié pourra reprendre le travail ou sera isolé.

- S'il a réalisé un test et qu'il est positif, il sera absent 7 jours. Il pourra revenir travailler à l'issue et en absence de fièvre depuis au moins 48h. Il devra porter strictement un masque pendant encore 7 j : en pratique, pas de repas en commun ni pause (café, cigarette) commune.
- S'il a réalisé un test et qu'il est négatif, il pourra revenir travailler.



Association
Interprofessionnelle
de Santé au Travail

**1 rue des frères Lumière - ZI du Brézet
63028 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2**

www.aistlapreventionactive.fr

